



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Commémoration du premier anniversaire de l'adoption de la Convention N° 189 de l'OIT – Travail décent pour les travailleurs domestiques, 16 juin 2011

Pendant que nous nous joignons à des millions de travailleurs à travers le monde pour célébrer le premier anniversaire de l'adoption de la Convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (sur le travail décent pour les travailleurs domestiques), la CSI-Afrique exprime sa gratitude à tous les partenaires sociaux, aux organisations de la société civile et surtout aux travailleurs domestiques, qui ont tous participé à cet événement historique. C'était une victoire pour les travailleurs domestiques et les familles ouvrières, une victoire pour la bonne cause et pour la justice.

Tout comme les autres conventions, recommandations et protocoles des agences internationales et multilatérales similaires, la Convention 189 de l'OIT a pour but de fournir les conditions de défense, de protection et de promotion des droits des travailleurs domestiques. L'adoption de la Convention est la preuve de la reconnaissance du rôle, de la contribution et de l'importance des travailleurs domestiques dans la croissance de l'économie nationale. En effet, nous estimons tous que l'adoption de la Convention a aidé à dissiper l'obscurité et l'exclusion dont les travailleurs domestiques ont souffert. Ils sont désormais plus visibles et retiennent l'attention.

La plupart des travailleurs domestiques sont des femmes mais également des enfants qui passent des heures à travailler au lieu d'aller à l'école. Ils n'ont souvent ni protection sociale, ni protection au travail. Cela est en partie dû au fait que le travail domestique a lieu à la maison et implique, dans une large mesure, des tâches que les femmes effectuaient traditionnellement sans être payées.

Nous ne devons jamais oublier que ces travailleurs domestiques qui exécutent un certain nombre de tâches dans les maisons d'autrui en tant que cuisiniers, balayeurs, blanchisseurs, baby-sitters, soignants des personnes âgées et des handicapés, jardiniers, gardiens ou chauffeurs de famille ont besoin de notre soutien pour assurer la ratification et la mise en œuvre effective de cet instrument.

C'est notre tâche et notre devoir de contribuer à la ratification et à la mise en œuvre de cette convention. Par conséquent, la CSI-Afrique exhorte toutes ses affiliées et les organisations syndicales en Afrique à soutenir et à adhérer à la campagne « 12 - 12 » qui vise à amener 12 gouvernements à ratifier la Convention 189 de l'OIT au plus tard à la fin de 2012. Nous

demandons également aux affiliées de soutenir et de coordonner les actions nationales visant à aider et à accompagner le processus de ratification de la Convention 189 et sa mise en œuvre effective.

La CSI-Afrique exhorte les gouvernements africains à participer à ce mouvement mondial de protection et de promotion des droits des Travailleurs domestiques en ratifiant la Convention 189 et en prenant l'engagement de prendre les mesures nécessaires pour assurer son insertion dans les législations locales et sa mise en œuvre effective.

Ensemble nous pouvons continuer à faire des changements positifs et des progrès dans la vie des travailleurs domestiques, en particulier, et des travailleurs africains, en général.

Fait à Lomé, le 16 juin 2012